

**Enseignements de la Licence professionnelle Études Territoriales Appliquées
(Bac+3)**

Licence prof Études Territoriales Appliquées			
1^{er} Semestre		2nd Semestre	
Note de synthèse et contraction de texte	20h	Dissertation et exposé oral	20h
Communication	20h	Séminaires	20h
Traitement des systèmes informatisés	25h	Traitement des systèmes informatisés	25h
Politiques culturelles	20h	Aménagement du territoire	20h
Politiques sportives territoriales	20h	Techniques de pratiques managériales	20h
Institutions politiques nationales et européennes	25h	Questions de finances publiques et politiques fiscales locales	25h
Grandes politiques sociales et sanitaires	20h	Coopération décentralisée, interrégionale et transfrontalière	20h
Questions de l'environnement	20h	Environnement social, culturel et pratiques démocratiques locales	20h
Affaires juridiques privées	20h	Urbanisme, transports, déplacements et logement	20h
Langue vivante étrangère I	20h	Langue vivante étrangère II	20h
Mémoire de fin d'études			

**Pour des compléments d'informations
contacter : Mme Marie BARROIS**

**2 rue du Stade
67600 Sélestat**

☎ 03.88.58.45.24 ☎ 03.88.58.45.25

✉ det@unistra.fr

<http://det.u-strasbg.fr>



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
U. F. R. Langues et Sciences Humaines Appliquées

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES TERRITORIALES



DEUST
**(Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)
Collectivités Territoriales (Bac+2)**

**Licence professionnelle
Études Territoriales Appliquées (Bac+3)**

Présentation

Le DEUST Collectivités Territoriales et la Licence professionnelle Études Territoriales Appliquées sont conçus pour répondre aux exigences et aux besoins exprimés par les collectivités territoriales qui souhaitent disposer de collaborateurs qualifiés. À cet égard, ils permettent un accès aux emplois qu'offre la Fonction Publique Territoriale par voie de concours externes et concours internes ou par voie contractuelle.

Alternances

- DEUST CT : **3.5 Université – 2 jours en collectivité** par semaine.
- Licence professionnelle ETA : **2.5 Université – 3 jours en collectivité** par semaine.
Temps complet en collectivité en dehors des périodes de cours, 24 semaines de cours par an.

Grille de salaire de l'apprenti dans le secteur public (selon le code du travail)

Progression dans le cycle de formation	Age de l'apprenti		
	- de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et +
DEUST CT 1re année	45%	61%	73%
DEUST CT 2nd année Licence Pro ETA	57%	69%	81%

Le salaire Net est égal au salaire Brut

(l'ensemble des cotisations sociales salariales est pris en charge par l'Etat)

Coût de formation (*Tarif 2008-09)

DEUST CT 1	DEUST CT 2	LICENCE PROF ETA
9.75 €* de l'heure 484h/l'année	9.75 €* de l'heure 466h/l'année	14.03 €* de l'heure 400h/l'année

Conditions d'âge

Le candidat apprenti doit être âgé de 16 à 25 ans révolus.

Cependant, il est désormais possible de conclure un contrat d'apprentissage au-delà de 25 ans s'il :

- Fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment souscrit (dans un délai de un an) et s'il conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.
- Fait suite à un contrat d'apprentissage rompu pour des raisons indépendantes de la volonté de l'apprenti.
- Est souscrit par une personne reconnue travailleur handicapé.
- Est souscrit par une personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

(Dans les 3 premières situations la limite d'âge est de 30 ans)

Nationalité

Le candidat apprenti doit être de nationalité française ou, pour les jeunes de nationalité étrangère, être titulaire d'une autorisation d'exercer une activité salariée.

Démarches de recrutement

Une fois l'apprenti choisi, il faudra remplir **une fiche de pré-inscription** (disponible sur le site internet www.cfau.fr) et la retourner au CFA Universitaire Alsace.

L'organisme d'accueil doit prendre avec service interface (DDTE, CCI ...), pour y retirer le formulaire du contrat d'apprentissage.

Le contrat doit être établi dans un délai de 5 jours après l'embauche et doit être transmis à la chambre consulaire compétente.

Enseignements du DEUST Collectivités Territoriales (Bac+2)

1 ^{re} ANNÉE			
1 ^{er} Semestre		2 nd Semestre	
Institutions politiques	20H	Finances publiques	28H
Droit administratif	20H	Droit civil	28H
Droit civil	25H	Protection sociale	20H
Economie générale	20H	Sociologie	20H
Langue écrite et orale	20H	Culture générale	18H
Contraction de texte	20H	Dissertation et exposé	20H
Note de synthèse	20H	Note de synthèse	20H
Allemand	15H	Allemand	15H
Anglais	15H	Anglais	15H
Comptabilité générale	20H	Comptabilité analytique	20H
Informatique	20H	Informatique	20H
Techniques d'animation	30H	Techniques d'animation	15H

2 nd ANNÉE			
1 ^{er} Semestre		2 nd Semestre	
Droit des collectivités territoriales	25H	Droit des collectivités territoriales	25H
Finances locales	30H	Marchés publics	25H
Droit de l'urbanisme	20H	Droit de la santé publique	20H
Aménagement du territoire	25H	Fonction publique territoriale	20H
Culture générale	20H	Culture générale	20H
Dissertation et exposé	20H	Dissertation et exposé	20H
Note de Synthèse	20H	Note de synthèse	20H
Allemand	15H	Allemand	15H
Anglais	15H	Anglais	15H
Budget et comptabilité communale	20H	Communication territoriale	16H
Informatique	20H	Informatique	20H
Techniques d'animation	15H	Techniques d'animation	15H

(Il est possible de recruter un apprenti à partir de la 2nd Année)